## Services consulaires supplémentaires par courrier

Afin de faciliter les démarches des membres de la communauté et de réduire les difficultés liées à la présence en personne à l'Ambassade de la République libanaise au Royaume de Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, nous avons commencé à proposer des services postaux supplémentaires, à savoir :

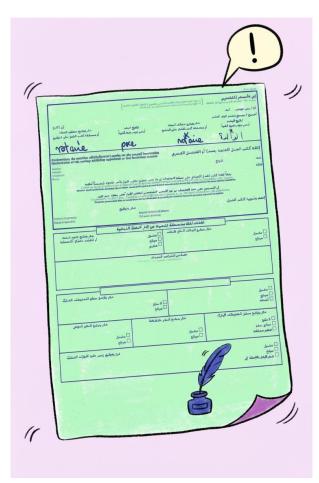
# Les transactions pouvant être effectuées exclusivement par courrier recommandé :

- 1. Délivrance de passeports biométriques en remplacement de ceux expirés ou proches de l'expiration (moins de 15 mois), ainsi que des laissez-passer pour les nouveau-nés.
- 2. Légalisation des procurations établies auprès du notaire local.
- 3. Certifications.
- 4. Acquisition de la nationalité libanaise par mariage.

### Premièrement – Délivrance des passeports biométriques

- Le demandeur (les Libanais et les réfugiés palestiniens au Liban) envoie une requête par courriel à la section consulaire de l'Ambassade, sollicitant l'accomplissement de la procédure de passeport par courrier recommandé et traçable.
  - serviceconsulaire@ambassadeliban.be serviceconsulaire1@ambassadeliban.be
- Ensuite, la section consulaire de l'Ambassade envoie au demandeur un courrier recommandé et traçable contenant le formulaire de demande de passeport biométrique, les frais d'envoi et de réception du courrier étant à la charge du demandeur.
- Après avoir accompli les étapes requises, en joignant les documents nécessaires en plus de la légalisation du notaire ou de la commune dans la case prévue à cet effet au verso du formulaire (3 signatures), le demandeur signe le recto du formulaire. Pour les mineurs de moins de 18 ans, le recto est signé par le père, et le verso par les deux parents.

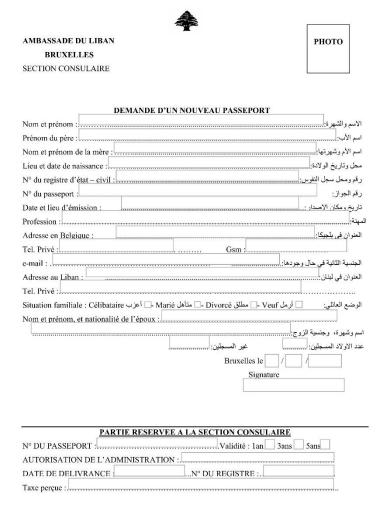




- Le demandeur envoie ensuite le formulaire par courrier recommandé et traçable à la section consulaire de l'Ambassade.
- L'Ambassade transmet la demande de passeport au Ministère des Affaires étrangères et des émigrés à Beyrouth, le demandeur choisissant soit l'envoi par valise diplomatique, soit par service express DHL.
- Dès réception du passeport du Liban, la section consulaire informe le demandeur par courriel de la disponibilité de son nouveau passeport.
- Le demandeur doit alors envoyer son ancien passeport à la section consulaire pour annulation, et le récupèrera avec le nouveau passeport. À cet effet, il doit joindre une enveloppe supplémentaire destinée au retour, portant son adresse complète et dont les frais sont à sa charge.

## **Documents requis:**

- Carte d'identité libanaise nouvelle, ou extrait d'état civil individuel récent (moins de 6 mois) –copie.
- Copie du formulaire de demande de passeport dûment rempli.



- Cinq photos récentes en couleur (moins de 6 mois), fond blanc, format  $4,3 \times 3,5$  cm.
- Carte de séjour valide en Belgique ou au Luxembourg, ou à défaut, tout document prouvant la résidence (copie).
- Copie du passeport libanais actuel.

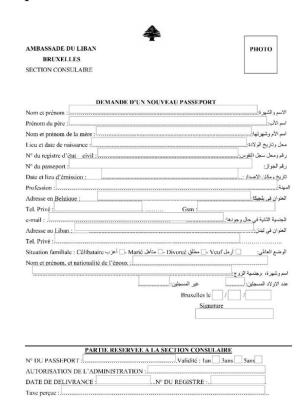
## Laissez-passer pour les nouveau-nés

- Les parents envoient un courriel sollicitant l'envoi du formulaire spécifique par la section consulaire, à leurs frais.
  - serviceconsulaire@ambassadeliban.be serviceconsulaire1@ambassadeliban.be

- Ils remplissent ensuite le formulaire et les documents requis : signature du père et de la mère sur la déclaration, remplissage des informations, empreinte du pouce du père sur la carte rose, légalisation de la déclaration et de la carte rose par le notaire ou la commune.
- Le dossier est ensuite envoyé par courrier recommandé et traçable à la section consulaire, accompagné d'une enveloppe supplémentaire pour le retour, avec l'adresse complète des parents et à leurs frais.
- Après vérification, la section consulaire délivre un laissez-passer pour le nouveau-né et l'envoie aux parents par courrier.

## **Documents requis:**

- Acte de naissance de l'enfant.
- Copie de l'extrait d'état civil familial ou acte de mariage des parents enregistré au Liban.
- Copie du formulaire de demande de laissez-passer dûment rempli.



• Trois photos récentes en couleur (moins de 6 mois), fond blanc, format  $4.3 \times 3.5$  cm.

• Carte de séjour valide en Belgique ou au Luxembourg, ou à défaut, tout document prouvant la résidence (copie).

#### **Deuxièmement – Procurations**

Toutes les procurations peuvent être légalisées après certification par le Ministère des Affaires étrangères en Belgique/Luxembourg, sans que la mission ne soit responsable de leur contenu.

Pour les procurations portant sur des droits immobiliers au Liban, établies chez le notaire local, elles doivent inclure : le nom de la mère, la date de naissance, le numéro d'enregistrement et la nationalité des deux parties au contrat.

Les frais d'envoi et de réception par courrier sont à la charge du demandeur.

#### Troisièmement – Certifications

Les demandes de certification sont envoyées par courrier recommandé, après légalisation par le Ministère des Affaires étrangères en Belgique/Luxembourg.

Le montant à payer est communiqué par virement bancaire après étude du dossier.

- Étudiants : la demande doit inclure une copie de la carte d'identité ou du passeport libanais, une carte universitaire valide et un titre de séjour valide.
- Entreprises et autres cas : la demande est envoyée par courrier.

Les frais d'envoi et de réception sont à la charge du demandeur.

# Quatrièmement – Acquisition de la nationalité libanaise par mariage

La demande est signée et légalisée auprès de la commune ou du notaire local, puis auprès du Ministère des Affaires étrangères en Belgique/Luxembourg.

Pour obtenir la demande :

https://ambassadeliban.be/acquisition-de-la-nationalite-libanaise/

Elle est ensuite envoyée avec les documents requis à la section consulaire de l'Ambassade à Bruxelles par courrier recommandé.

Les frais d'envoi et de réception sont à la charge du demandeur.

## **Clarifications importantes**

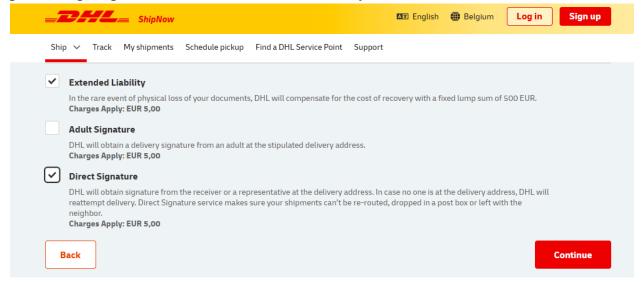
- L'Ambassade n'assume aucune responsabilité en cas de perte, dommage ou incident lié au courrier.
- En cas de manque d'informations ou d'erreur dans le virement bancaire, la demande est retournée au demandeur ou à l'entreprise concernée.

- Le délai prévu pour l'accomplissement de toute transaction est de dix (10) jours ouvrables, sauf pour les passeports biométriques qui nécessitent plus de temps car ils seront envoyés au Liban.
- Le courrier doit être recommandé, traçable, réceptionné et signé par le demandeur.
- Le courrier doit être adressé à la section consulaire de l'Ambassade.

#### Liens utiles:

- Pour les résidents en Belgique : <a href="https://www.bpost.be/en/send-letters/send-registered-mail">https://www.bpost.be/en/send-letters/send-registered-mail</a>
- Pour les résidents au Luxembourg (pas de service recommandé vers l'étranger) : service DHL
- Pour la Belgique : <a href="https://shipnow.dhl.com/be/en/create-shipment">https://shipnow.dhl.com/be/en/create-shipment</a>
- Pour le Luxembourg : <a href="https://shipnow.dhl.com/lu/en/create-shipment">https://shipnow.dhl.com/lu/en/create-shipment</a>

Afin de garantir la réception par la section consulaire, veuillez choisir le service **Direct Signature**. Pour une indemnisation en cas de perte des documents, vous pouvez opter pour le service **Extended liability**.



L'Ambassade prie tous les citoyens de respecter strictement la procédure décrite cidessus, afin d'assurer le bon déroulement du travail et la rapidité du traitement des transactions.